

PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE

6 NOVEMBRE 2019

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue, tenue selon la loi, à Ville-Marie, au 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes, bureau 209, le **MERCREDI 6 NOVEMBRE 2019, à 18 h 51**, à laquelle :

SONT PRÉSENTS :

M. Daniel Barrette , maire de Laverlochère-Angliers et préfet suppléant de la MRCT
M. Simon Gélinas , maire de Lorrainville
M^{me} Carmen Côté , mairesse de Saint-Bruno-de-Guigues
M. Yves Ouellet , maire de la Ville de Témiscaming

TOUS CONSEILLERS FORMANT QUORUM, SOUS LA PRÉSIDENTE DE :

M^{me} Claire Bolduc , préfète de la MRCT

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Daniel Dufault , coordonnateur au service d'aménagement
M. Chaibou Achirou , directeur à la gestion du territoire
M^{me} Christelle Rivest , directrice des ressources financières, humaines et matérielles
M^{me} Jessica Morin-Côté , greffière et secrétaire-trésorière adjointe
M^{me} Katy Pellerin , directrice du Centre de valorisation et responsable de la gestion des matières résiduelles
M^{me} Lyne Gironne , directrice générale – secrétaire-trésorière
M^{me} Monia Jacques , directrice à l'aménagement et au développement du territoire

N. B. : Le comité administratif de la MRC s'est réuni en réunion privée de 17 h 30 à 18 h 51.

11-19-362A

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE PUBLIQUE À 18 H 51 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par M^{me} Carmen Côté
appuyé par M. Yves Ouellet
et résolu unanimement

- **QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.
- **QUE** l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

11-19-363A ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 2 OCTOBRE 2019.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2019 ayant été transmis par le biais de la plateforme à tous les conseillers.

Il est proposé par M^{me} Carmen Côté
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- **QUE** ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

Information PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE, S'IL Y A LIEU (CM, ART. 150).

1re partie.

Aucune question de l'assistance.

11-19-364A GESTION DU FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENTS (FLI) ET FONDS LOCAUX DE SOLIDARITÉ (FLS) - OCTROI DE PRÊTS/SUIVI DE DOSSIERS - FLI 2019-12.

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité Finance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Yves Ouellet
et résolu unanimement

- **D'ACCORDER** un prêt-relève de 20 000 \$ au dossier FLI 2019-12 et un prêt-relève de 20 000 \$ pour le dossier FLI 2019-13 remboursable sur un terme de 6 ans.

La directrice générale – secrétaire-trésorière est autorisée à signer, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue tous documents nécessaires pour le cheminement des prêts.

Information GESTION DU FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENTS (FLI) ET FONDS LOCAUX DE SOLIDARITÉ (FLS) - DE DOSSIERS - FLI 2016-04.

Les membres du Comité administratif prennent acte des démarches administratives de la SADCT concernant le dossier FLI 2016-04.

Information GESTION DU FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENTS (FLI) ET FONDS LOCAUX DE SOLIDARITÉ (FLS) - DISPONIBILITÉ DES FONDS FLI ET FLS.

En date du 17 octobre 2019, la disponibilité du FLI est de 902 135,80 \$ et celle du FLS de 270 923,61 \$.

11-19-365A

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES – AUTORISATION POUR L'EMBAUCHE D'UN TECHNICIEN À LA GESTION DES BAUX.

CONSIDÉRANT QUE l'employé # 410 a donné sa démission le 7 octobre dernier;

CONSIDÉRANT QU'un affichage de poste a été fait en octobre et que six candidatures ont été reçues;

CONSIDÉRANT QUE des entrevues ont été réalisées avec quatre des six candidats;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Carmen Côté
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** l'embauche de Madame France Coulombe, à titre de technicienne à la gestion des baux :
 - Selon la politique salariale, classe 4, échelon 14;
 - Le salaire sera indexé de 2 % à la fin de la probation;
 - Entrée en fonction : le 12 novembre 2019.

Madame Coulombe est assujettie à la politique de travail et aux règles de fonctionnement en vigueur à la MRCT, comprenant entre autres :

- Une période de probation de six mois;
- 35 heures/semaine;
- Poste contractuel à temps plein;
- Lieu de travail : bureau de Ville-Marie.

Information

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES – AUTORISATION POUR L'EMBAUCHE D'UN AGENT DE DÉVELOPPEMENT – MADA ET PFM.

Ce point est reporté à une séance ultérieure, le processus d'embauche n'ayant pas été complété.

11-19-366A

GESTION RESSOURCES HUMAINES - AUTORISATION POUR L'AFFICHAGE DU POSTE DE TECHNICIEN EN GÉOMATIQUE.

CONSIDÉRANT QUE la personne qui occupait le poste a déposé sa démission au 29 octobre 2019 pour un départ effectif de la MRC de Témiscamingue (dernier jour de travail) au 31 janvier 2020;

CONSIDÉRANT QUE l'employé ayant ledit poste part en congé de paternité à la mi-novembre 2019 pour une durée de deux mois, pour un retour prévu à la mi-janvier;

CONSIDÉRANT QUE le poste de technicien géomatique sera vacant à la mi-novembre;

CONSIDÉRANT QUE le besoin en appuie du service de géomatique de la MRCT aux citoyens et des municipalités du territoire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Témiscamingue a amorcé le projet de réforme cadastrale et bien d'autres pour les prochaines années;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M^{me} Carmen Côté
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** l'affichage de poste pour pourvoir le poste de technicien en géomatique.

Information

INTERNET HAUTE VITESSE - DEMANDE D'APPUI DE FOURNISSEURS.

Les membres du Comité administratif prennent acte des demandes de divers fournisseurs d'Internet haute vitesse pour la signature d'entente de confidentialité entre la MRC et certains d'entre eux, le tout visant à actualiser des données sur la desserte du territoire témiscamien. Les membres et autorisent la préfète à signer lesdites ententes, sans engager la MRC, autrement que de conserver les informations confidentielles en lien avec des stratégies d'affaires.

Information

DÉCLARATION DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS POUR L'INCLUSION ET L'OUVERTURE À LA DIVERSITÉ.

Lors de la dernière assemblée générale annuelle de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), soit en septembre dernier, les membres adoptaient, à l'unanimité, la Déclaration pour l'inclusion et l'ouverture à la diversité. Cette Déclaration est la résultante des travaux, menés et appuyés par les instances de la FQM, d'un comité porteur de ce geste important et significatif pour le milieu municipal.

La Déclaration prend appui sur les principes d'égalité entre les personnes, de reconnaissance et de respect de la diversité, ainsi que d'ouverture et d'inclusion. La municipalité représente le milieu de vie, le lieu où habite une personne. Ainsi, la municipalité doit œuvrer à offrir à toutes les personnes habitant sur son territoire un environnement sain et sécuritaire, ouvert et accueillant, permettant à toutes et à tous d'y être bien et de s'y épanouir.

La FQM affirme dans la Déclaration être contre toute forme de discrimination ethnique, culturelle, sexuelle ou de genre, et s'engage à :

- Adopter une culture organisationnelle appuyée sur les valeurs d'égalité, de respect, d'ouverture et d'inclusion;
- Promouvoir les valeurs d'égalité, de respect, d'ouverture et d'inclusion auprès de ses partenaires et lors de ses interventions.

La FQM invite les municipalités et les MRC à adopter cette déclaration. Le Comité administratif se dit en faveur d'adopter une telle déclaration afin de démontrer l'ouverture de la MRC de Témiscamingue à

l'inclusion et à la diversité. Un point sur l'adoption de la Déclaration pour l'inclusion et l'ouverture à la diversité sera apporté à une séance ultérieure du conseil de la MRC.

11-19-367A

ADDENDA À L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL (1ER JANVIER 2018 AU 31 DÉCEMBRE 2020) ENTRE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE ET LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS (MCC).

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Culture et des Communications (MCC) a renouvelé l'entente de développement culturel avec la MRC de Témiscamingue, et ce, pour une période de trois ans (2018-2019-2020);

CONSIDÉRANT QUE le support financier octroyé aux municipalités et aux organismes à but non lucratif (OBNL) par le biais de l'entente permet le rayonnement de la culture partout sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Témiscamingue a la possibilité de faire un addenda de majoration à l'entente actuelle afin de soutenir des projets culturels ponctuels sur son territoire pour l'année 2020;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Témiscamingue a la possibilité d'aller chercher un montant substantiel avec cet addenda afin de soutenir davantage de projets culturels ponctuels sur son territoire pour l'année 2020;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Commission culturelle qui est de saisir l'opportunité offerte de signer un addenda afin de toujours plus soutenir des projets culturels sur notre territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Yves Ouellet
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- **QUE** la MRC de Témiscamingue accepte de signer et d'inclure un addenda à l'entente de développement culturel présentement en cours afin de soutenir des projets culturels ponctuels sur son territoire.

11-19-368A

AUTORISATION POUR LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'EXTENSION AU SECRÉTARIAT AUX AÎNÉS DU MSSS CONCERNANT LE PROJET COLLECTIF MADA.

CONSIDÉRANT l'adhésion de la MRC de Témiscamingue en collaboration avec huit municipalités, en février 2018, au projet collectif de la démarche Municipalité amie des aînés (MADA);

CONSIDÉRANT QUE la date limite pour l'envoi des projets MADA de politiques des aînés se termine le 29 février 2020;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Témiscamingue s'est engagée, avec huit municipalités, dans un projet collectif de politiques familiales municipales en mars 2019 et que cette action favorise l'élaboration des

politiques de la famille et des aînés dans un seul et même document ce qui occasionne un changement à l'échéancier de travail;

CONSIDÉRANT QUE la ressource qui coordonne les projets de politiques de la famille et des aînés a quitté ses fonctions le 1^{er} novembre 2019 et que la MRC est en processus d'embauche d'une nouvelle ressource;

CONSIDÉRANT la possibilité d'ajouter la municipalité de Laverlochère-Angliers au projet collectif MADA, puisqu'elle n'avait pas encore été constituée lors de l'appel de projets en 2017;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Carmen Côté
appuyé par M. Yves Ouellet
et résolu unanimement

- **QUE** la MRC de Témiscamingue procède au dépôt d'une demande d'extension au Secrétariat aux aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) afin que le projet collectif de la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) se termine le 28 février 2021, plutôt que le 29 février 2020.
- **QUE** la municipalité de Laverlochère-Angliers se joigne au projet collectif MADA qui est en cours.

11-19-369A

AUTORISATION POUR LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE EN RÉGION.

CONSIDÉRANT l'adoption, en février 2015, de l'outil de planification stratégique visant la mise en valeur de la zone agricole qu'est le plan de développement de la zone agricole (PDZA);

CONSIDÉRANT QUE dans l'action 8 du PDZA, la MRC s'engage à poursuivre l'offre actuelle de formation continue et de l'améliorer en proposant une offre dans tous les secteurs agricoles et agroalimentaires;

CONSIDÉRANT QUE le territoire de la MRC de Témiscamingue renferme un grand potentiel acéricole;

CONSIDÉRANT QUE la webdiffusion est un outil qui facilite l'accès à la formation, l'information et le réseautage auprès des producteurs agricoles des régions éloignées, notamment ceux du Témiscamingue, et qu'il s'agit d'une activité de formation appréciée par les producteurs;

CONSIDÉRANT la possibilité de déposer une demande d'aide financière au Programme d'appui au développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en région, programme administré par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- **QUE** la MRC de Témiscamingue procède à l'organisation de la webdiffusion du colloque acéricole 2020.
- **QU'**une demande d'aide financière soit déposée au programme Programme d'appui au développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en région, programme administré par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec pour un montant de 1 874,10 \$ et que la MRC assume le montant restant via le budget alloué à la réalisation d'actions du plan de développement de la zone agricole (PDZA).

11-19-370A

AUTORISATION POUR LE LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES PAR VOIE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES, POUR UN INVENTAIRE TERRAIN, LOTISSEMENT ET PRODUCTION D'UN RAPPORT POUR MISE EN DISPONIBILITÉ DE TERRAINS DE VILLÉGIATURE AU LAC MORAN (BÉARN).

CONSIDÉRANT QUE l'entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État prévoit que la MRC peut procéder à des travaux pour mettre en disponibilité des terrains de villégiature;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la municipalité de Béarn, pour une telle étude, sur le lac Moran;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- **DE DEMANDER** par voie de soumissions publiques, des offres pour un inventaire terrain, lotissement et production d'un rapport pour la mise en disponibilité de terrains de villégiature au lac Moran dans la municipalité de Béarn.

Le tout devrait permettre l'inscription des lots au tirage au sort en avril 2021 afin d'offrir les terrains à l'automne 2021. Les soumissions devront parvenir au bureau de la MRC de Témiscamingue au plus tard le mardi, 3 mars 2020 à 16 h, pour être prises en considération par le conseil de la MRCT, lors de la séance ordinaire prévue le 18 mars 2020. L'appel d'offres sera publié sur SEAO et dans le journal Le Reflet.

La MRC de Témiscamingue ne s'engage à accepter ni la plus haute, ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.

11-19-371A

REMBOURSEMENT DU SOLDE DE LA MARGE DE CRÉDIT.

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Témiscamingue a une marge de crédit d'une valeur de 4 000 000\$;

CONSIDÉRANT QUE le solde de la marge de crédit est de 2 830 579.69 \$;

CONSIDÉRANT QUE le maintien de cette marge de crédit génère des frais d'intérêts mensuels importants;

CONSIDÉRANT QUE le comité administratif est autorisé à autoriser le remboursement de la marge de crédit à la Caisse Desjardins du Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QUE le montant nécessaire au paiement complet de la marge de crédit est disponible à même le compte de la MRC;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M^{me} Carmen Côté
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** Madame Lyne Gironne à signer, au nom de la MRC de Témiscamingue, tout document nécessaire ou utile pour donner effet aux présentes, soit le paiement du solde de la marge de crédit 2, relié au folio 006076, dont le solde au 28 octobre était de 2 830 579.69 \$.

11-19-372A

SERVICE INCENDIE - ADJUDICATION D'UN CONTRAT PERMETTANT LE LIEN ENTRE LE CAUAT ET LES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE DU TÉMISCAMINGUE.

CONSIDÉRANT QUE, le 21 mai 2008, le conseil de la MRC a octroyé, par la résolution n° 05-08-208, le mandat à l'entreprise Radio-Com JBM, d'établir un lien de communication efficient et efficace entre les différents services en sécurité incendie (SSI) et le Centre d'appels d'urgence de l'Abitibi-Témiscamingue (CAUAT);

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Radio-Com JBM n'avait pas été en mesure d'établir le lien de communication et qu'il n'y avait pas d'obligation légale d'avoir un lien de communication radio entre les SSI et le CAUAT, le conseil de la MRC, lors de la séance du 21 septembre, par la résolution n° 09-16-304, avait décidé de mettre fin à l'entente entre la MRC et l'entreprise Radio-Com JBM pour la réalisation de ce mandat et d'abandonner le projet d'un lien radio entre les SSI et le CAUAT;

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance tenue le 16 août 2017, le conseil de la MRC, par résolution n° 08-17-220, a autorisé le CAUAT à faire des démarches auprès de l'entreprise Bell afin que celle-ci établisse un lien de communication radio entre les SSI et le CAUAT;

CONSIDÉRANT QUE le lien de communication radio entre les SSI et le CAUAT par le biais de l'entreprise Bell ne s'est pas concrétisé étant donné la nécessité d'acquérir de nouveaux équipements ce qui représentait des coûts importants;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Elcom Radio inc. est en mesure d'établir un lien de communication radio entre les SSI et le CAUAT avec l'équipement déjà acquis par les SSI et la MRC;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Yves Ouellet
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- **QUE** la MRC de Témiscamingue octroie à Elcom Radio inc., un contrat pour permettre le lien entre le CAUAT et les services de sécurité incendie du Témiscamingue, pour un montant maximum de 980 \$ avant taxes pour les frais uniques d'installation et les frais de chantier pour des conditions hivernales, s'il y a lieu.
- **QUE** la MRC de Témiscamingue assume les frais mensuels pour le service de lien radio, pour un montant maximum de 185,00 \$ avant taxes.
- **QUE** la MRC de Témiscamingue assume les frais, si besoin, pour toute modification de programmation des mobiles, et ce, sous présentation d'une soumission déposée par le fournisseur de services.
- **QUE** ces dépenses soient financées à même les contributions municipales pour le système de communication radio.

11-19-373A

SERVICE INCENDIE - AUTORISATION POUR LA SIGNATURE D'UNE PROCURATION PERMETTANT À ELCOM RADIO INC. DE PRÉSENTER UNE DEMANDE DE LICENCE RADIO AU NOM DE LA MRC.

CONSIDÉRANT QUE le 21 mai 2008, le conseil de la MRC a octroyé, par la résolution n° 05-08-208, le mandat à l'entreprise Radio-Com JBM, d'établir un lien de communication efficient et efficace entre les différents services en sécurité incendie (SSI) et le Centre d'appels d'urgence de l'Abitibi-Témiscamingue (CAUAT);

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Radio-Com JBM n'avait pas été en mesure d'établir le lien de communication et qu'il n'y avait pas d'obligation légale d'avoir un lien de communication radio entre les SSI et le CAUAT, le conseil de la MRC lors de la séance du 21 septembre, par la résolution n° 09-16-304, avait décidé de mettre fin à l'entente entre la MRC et l'entreprise Radio-Com JBM pour la réalisation de ce mandat et d'abandonner le projet d'un lien radio entre les SSI et le CAUAT;

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance tenue le 16 août 2017, le conseil de la MRC, par résolution n° 08-17-220, a autorisé le CAUAT à faire des démarches auprès de l'entreprise Bell afin que celle-ci établisse un lien de communication radio entre les SSI et le CAUAT;

CONSIDÉRANT QUE le lien de communication radio entre les SSI et le CAUAT par le biais de l'entreprise Bell ne s'est pas concrétisé étant donné la nécessité d'acquérir de nouveaux équipements ce qui représentait des coûts importants;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Elcom Radio inc. est en mesure d'établir un lien de communication radio entre les SSI et le CAUAT avec l'équipement déjà acquis par les SSI et la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a mandaté Elcom Radio inc. afin d'établir un lien de communication radio entre le CAUAT et les services de sécurité incendie du Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QU'à cette fin, la MRC doit remettre une procuration à Elcom Radio inc. afin de lui permettre de négocier les modifications aux licences avec Industrie Canada;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- **QUE** la MRC de Témiscamingue mandate et remette une procuration à Elcom Radio inc. afin de lui permettre de négocier les modifications aux licences auprès d'Industrie Canada et ce, pour et au nom de la MRC.
- **QUE** la directrice générale – secrétaire-trésorière, M^{me} Lyne Gironne, soit autorisée à signer tout document nécessaire donnant effet à la présente.

11-19-374A

FONDS D'INITIATIVES ENVIRONNEMENTALES (FIE) – ENTRETOISE (SOUPER SQ).

CONSIDÉRANT QU'un projet a été soumis dans le cadre du Fonds d'initiatives environnementales (FIE) par l'Entretouse du Témiscamingue pour le souper spaghetti de la Sûreté du Québec devant se tenir le 28 novembre prochain;

CONSIDÉRANT QUE le projet prévoit l'achat de vaisselle compostable afin de diminuer la quantité de déchets générés;

CONSIDÉRANT QUE le budget total pour la gestion des matières résiduelles du projet est estimé à 763,18 \$ et qu'un montant de 381,59 \$ a été demandé;

CONSIDÉRANT QUE des sommes sont toujours disponibles pour 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Carmen Côté
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** le projet soumis au FIE par l'Entretouse du Témiscamingue pour le souper spaghetti de la Sûreté du Québec, pour un montant de 381,59 \$.

11-19-375A

AUTORISATION À M. RICHARD PÉTRIN, COORDONNATEUR DE LA COLLECTE SÉLECTIVE À L'ÉCOCENTRE, POUR TRANSIGER AVEC LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC (SAAQ), POUR ET AU NOM DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE.

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Yves Ouellet
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** M. Richard Pétrin, coordonnateur à l'Écocentre, à transiger avec la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ), pour et au nom de la MRC de Témiscamingue, NEQ n° 8819799840.

11-19-376A

FORMATION SUR LE COMPOSTAGE MUNICIPAL.

CONSIDÉRANT QU'une formation spécialisée sur l'opération d'installations de compostage se donne à Longueuil les 25 et 26 novembre par l'entreprise Solinov;

CONSIDÉRANT QUE la MRC aimerait envoyer deux employés pour suivre cette formation, étant donné que bien qu'elle opère la plateforme de compostage depuis près de huit ans, elle rencontre des difficultés au niveau du tamisage, séchage des andains, etc.;

CONSIDÉRANT QUE la formation pourrait permettre aux employés de l'Écocentre de régler certaines problématiques et rendre le processus plus simple et efficace;

CONSIDÉRANT QUE le coût de la formation est fixé à 820 \$ par personne (plus taxes), plus les frais de déplacement et d'hébergement (les frais incluent les 2 repas de dîner et les pauses-santé);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Yves Ouellet
appuyé par M^{me} Carmen Côté
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** l'inscription de deux employés de l'Écocentre à la formation sur le compostage, donnée par Solinov à Longueuil, les 25 et 26 novembre prochain.

11-19-377A

AMÉNAGEMENT D'UNE PARTIE DU TERRAIN AU CENTRE DE VALORISATION.

CONSIDÉRANT certaines problématiques rencontrées sur le site du Centre de valorisation;

CONSIDÉRANT QUE la MRC veut niveler une section du terrain près du bassin de lixiviat (environ 100 pieds par 175 pieds) pour remonter le terrain et ainsi régler certaines problématiques, en plus d'avoir un espace pour la disposition du béton;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a demandé une soumission à Transport D. Barrette et à Construction Gilles Caya pour la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Transport D. Barrette est de l'ordre de 11 600 \$ (avant taxes), tandis que la soumission de Construction Gilles Caya est de 11 950 \$ (avant taxes);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M^{me} Carmen Côté
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** les travaux de nivelage et de mise en forme d'une plateforme d'environ 100 pieds par 175 pieds au Centre de valorisation, par l'entreprise Transport D. Barrette & Fils, au coût de 11 600 \$, plus taxes.

11-19-378A

TENUE DU GRAND GAMME - AUTORISATION POUR DES FRAIS DE TRANSPORT.

CONSIDÉRANT QUE le grand GAMME a eu lieu le samedi 2 novembre 2019 et qu'il avait pour thème le projet Onimiki;

CONSIDÉRANT QU'une délégation du Saguenay-Lac-Saint-Jean venait présenter leur projet de minicentrale hydro-électrique communautaire;

CONSIDÉRANT QU'il était prévu que la délégation fasse le trajet en voiture, mais que divers éléments ont fait en sorte que l'horaire de la délégation ne lui permettait plus de voyager en voiture;

CONSIDÉRANT QUE le moyen le plus rapide et le moins dispendieux pour le transport de la délégation était la location d'un avion;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M^{me} Carmen Côté
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** le remboursement des frais de transport de la délégation.

Information

OFFRE D'UNE OEUVRE ARTISTIQUE PAR LE RIFT.

Les membres du Comité administratif prennent acte de l'offre du RIFT de donner à la MRC de Témiscamingue la murale de bouchons produite par M^{me} Émilie B. Côté qui est actuellement mise en exposition à l'extérieur devant la salle d'exposition du RIFT.

Les membres du Comité administratif acceptent avec gratitude ce don et assurent que cette œuvre sera exposée au meilleur endroit possible. Ainsi, cette œuvre sera offerte au Comité municipal de Laniel étant donné la nature de l'œuvre et le lien qu'elle présente avec le territoire de Laniel et les activités qui y sont privilégiées. Advenant que le Comité municipal de Laniel ne soit pas en mesure de recevoir l'œuvre, elle sera offerte aux municipalités du territoire, la MRC verra avec les municipalités où cette œuvre unique pourra être exposée avec succès.

11-19-379A

**FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES 2019 (FDT) -
AUTORISATION POUR REMBOURSEMENT.**

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** le remboursement, à même le Fonds de développement des territoires 2019, pour le projet suivant :

Demandeur : Centre multifonctionnel de l'Est témiscamien

Projet : Une toiture étanche et des entrées sécuritaires (FDT 2019 volet 2 -1^e appel de projet)

Montant autorisé : 20 000 \$

Montant à payer : 19 533.66 \$ (factures reçues pour un montant de 39 067.33 \$).

Information

**SERVICE D'ÉVALUATION – DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL
D'ACTIVITÉS AINSI QUE LES STATISTIQUES À JOUR DES
VISITES SUR LE SITE WEB DE LA MRCT.**

Le comité administratif prend acte du rapport mensuel d'activités. Les statistiques à jour des visites sur le site Web de la MRCT ne sont pas disponibles pour ce mois-ci, considérant des problèmes d'accès au site relevant les statistiques.

11-19-380A

**DÉPÔT POUR APPROBATION DES COMPTES À PAYER AINSI
QUE LE RAPPORT BUDGÉTAIRE À JOUR POUR INFORMATION.**

Le Comité administratif prend acte du rapport budgétaire de la MRC de Témiscamingue de même que la liste des comptes à payer pour l'exercice. Ces rapports sont disponibles au bureau de la MRCT pour consultation.

Il est proposé par M. Yves Ouellet
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- **DE PROCÉDER** à l'acceptation et au déboursement des salaires des employés et rémunérations des élus pour un montant total de **116 732.47\$ \$** ainsi que les comptes à payer totalisant **387 553.90 \$**, et ce, pour la période du 16 septembre 2019 au 15 octobre 2019.

Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (CM, art. 961).

Signé à Ville-Marie, ce 6 novembre 2019.



Lyne Gironne, directrice générale – secrétaire-trésorière

11-19-381A

MODIFICATION DE LA DATE DU PROCHAIN COMITÉ ADMINISTRATIF / COMMISSION D'AMÉNAGEMENT.

CONSIDÉRANT QUE la prochaine édition de l'Assemblée des MRC se tiendra mercredi 4 et jeudi 5 décembre 2019 à l'Hôtel Château Laurier à Québec;

CONSIDÉRANT QUE M^{me} Bolduc, préfète de la MRC, et M^{me} Gironne, directrice générale de la MRC participeront à cette assemblée et qu'elles ne pourront pas être présente pour la séance du comité administratif / commission d'aménagement prévu pour le 4 décembre 2019;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier la date de la séance du comité administratif / commission d'aménagement du mois de décembre afin qu'elle se tienne le 11 décembre 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- **QUE** la date de la séance du comité administratif / commission d'aménagement soit déplacée et qu'elle ait lieu le 11 décembre 2019, et non, le 4 décembre 2019, tel que prévu au calendrier des séances.

11-19-382A

AFFAIRES NOUVELLES - GUIDE TOURISTIQUE ABITIBI-TÉMISCAMINGUE - CONTRIBUTION FINANCIÈRE.

Il est proposé par M^{me} Carmen Côté
appuyé par M. Yves Ouellet
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** le versement d'une contribution financière, équivalant à 50 % d'un espace publicitaire, pour chaque organisme sans but lucratif (OBNL) témiscamien, souhaitant se donner une visibilité dans le guide touristique 2020, produit par Tourisme Abitibi-Témiscamingue. L'enveloppe maximale est fixée à 5 000 \$.

Cette contribution financière est prise à même le fonds de promotion touristique de la MRC de Témiscamingue.

ATTENDU QUE le projet de loi no 40 sur la gouvernance scolaire a été déposé devant l'Assemblée nationale le 1^{er} octobre dernier;

ATTENDU QUE ce projet de loi vise notamment l'abolition des commissions scolaires et leur remplacement par des centres de services scolaires;

ATTENDU QUE l'éducation au Québec, et partout dans le monde, est l'assise même du développement des communautés;

ATTENDU QUE les objectifs poursuivis par ce projet de loi vont à l'encontre de la vitalité et de l'occupation dynamique des territoires;

ATTENDU QUE les commissions scolaires et leurs élus sont des acteurs importants du développement communautaire, social, culturel et économique de notre territoire;

ATTENDU QU'en vertu de la loi 122, le gouvernement du Québec a reconnu les municipalités et les MRC comme étant des gouvernements de proximité faisant partie intégrante de l'État québécois;

ATTENDU QUE les municipalités de la MRC de Témiscamingue et la Commission scolaire du Lac-Témiscamingue ont établi des ententes-cadres de partenariat afin de partager des infrastructures culturelles et sportives essentielles au développement de leur clientèle respective;

ATTENDU QUE la centralisation des décisions, comme le prévoit le projet de loi 40, compromettrait gravement la qualité des services aux citoyens ainsi que le délai de réponse et est contraire au principe d'autonomie des gouvernements de proximité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- **DE RECOMMANDER** au Conseil de la MRC de Témiscamingue d'adopter la présente résolution afin de demander au gouvernement du Québec de surseoir à sa décision d'abolir les commissions scolaires, de déposer son plan d'intervention en cette matière et identifiant les conséquences de ce plan et de mettre en place des états généraux sur l'avenir de l'éducation du Québec.

Information **PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE, S'IL Y A LIEU (CM, ART. 150).**

2e partie.

Aucune question de l'assistance.

11-19-384A **OUVERTURE DU HUIS CLOS.**

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- **D'OUVRIR** une période de huis clos; il est 19 h 45.

11-19-385A **FERMETURE DU HUIS CLOS.**

Il est proposé par M. Yves Ouellet
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- **DE FERMER** la période huis clos; il est 20 h 14.

11-19-386A **BUDGET 2020 (IPC À 2 %) - TRAITEMENT SALARIAL DES EMPLOYÉS DE LA MRCT.**

CONSIDÉRANT QUE le budget 2020 est en préparation, alors que les différents postes budgétaires seront indexés à la hauteur de 2 %;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CA ont pris acte du projet de tableau pour le traitement salarial des employés pour l'année 2020;

CONSIDÉRANT QUE les employés actuellement en probation se verront indexé de 2 % leur salaire à la fin de leur probation respective, au lieu du 1^{er} janvier 2020;

CONSIDÉRANT la révision de la politique salariale du personnel dans la prochaine année;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Yves Ouellet
appuyé par M^{me} Carmen Côté
et résolu unanimement

- **D'ADOPTER** le traitement salarial des employés tel que proposé pour le budget 2020.
- **D'ÉTABLIR les prévisions budgétaires pour le traitement salarial du personnel** selon les modalités suivantes, en prévision du projet du budget à être présenté aux membres du conseil, comme suit :

	2019	2020	% écart
Cadre – Direction	327 854 \$	399 703 \$	21,9 %
Autres employés	1 670 781 \$	1 709 103 \$	2,3 %
Sous-total	1 998 635 \$	2 108 806 \$	5,5 %
Revenus de programmes ou de services	(673 851 \$)	(671 825 \$)	- 0,3 %
Total – Gestion des ressources humaines	1 324 784 \$	1 436 981 \$	8,5 %

L'écart au niveau des salaires des cadres (direction) s'explique par l'ajout du poste de directeur à la gestion du territoire en septembre 2019.

Note : le montant total pour la section « autres employés » pourrait être revu la baisse, suivant l'exercice d'évaluation du rendement qui sera réalisé au cours des prochaines semaines auprès du personnel de la MRC.

11-19-387A

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M^{me} Carmen Côté
et résolu unanimement

- **QUE** l'assemblée soit levée.

N. B. : Prochaines réunions :

- Conseil de la MRC : 27 novembre 2019
- Comité administratif : 11 décembre 2019

Il est 20 h 17.

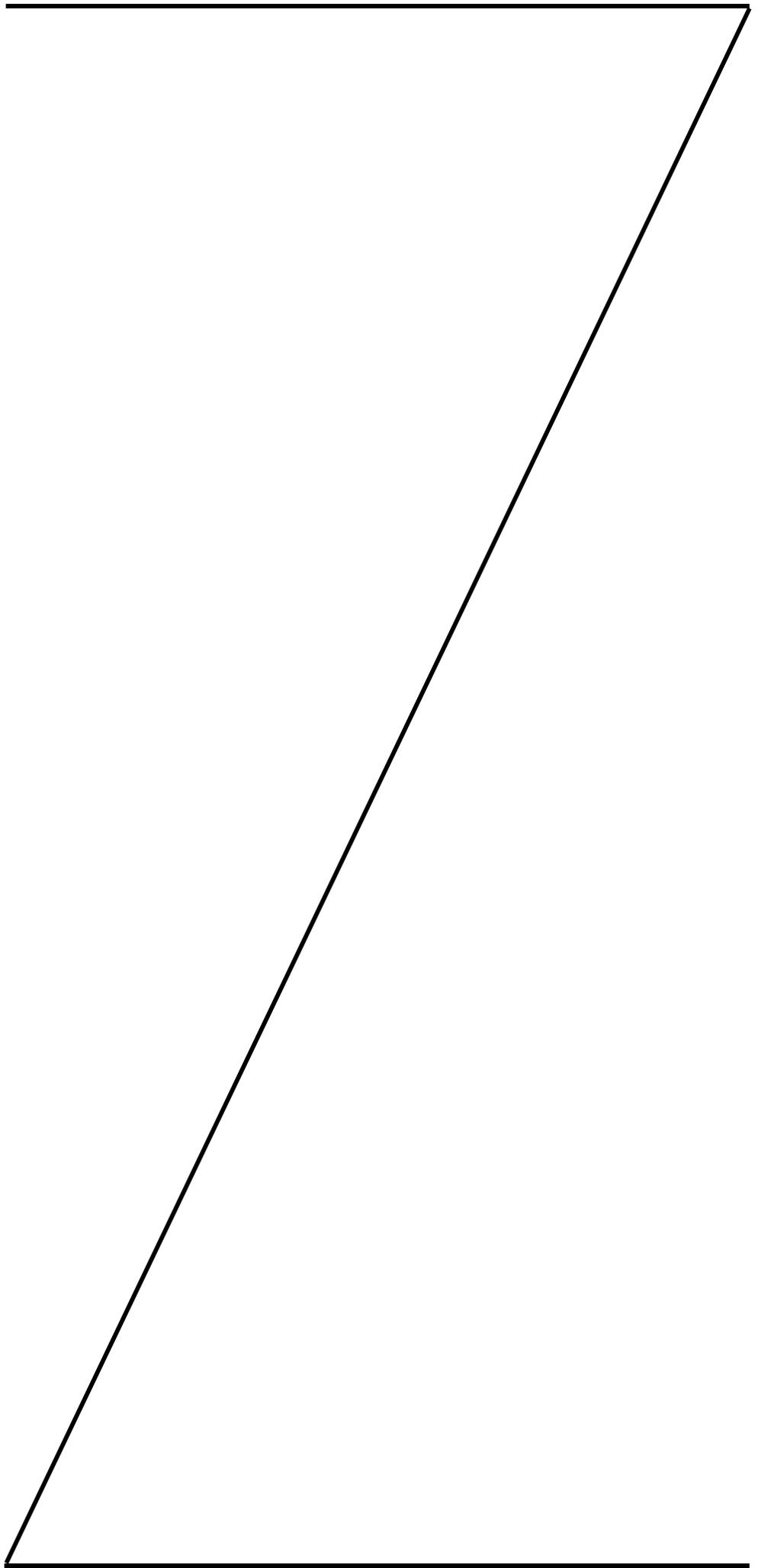


Claire Bolduc, préfète



**Lyne Gironne, directrice générale –
secrétaire-trésorière**

AVIS : Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le comité administratif lors d'une séance subséquente.



12895